

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 10.09.2015

Version : 1.0 (FR)

Révision : 01.06.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: SaniCem

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Mortier à base de ciment.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 corrosif cat. 1

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



GHS 07 irritant cat. 2

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation de la peau.
H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P280: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Description

Mélange des produits mentionnés ci-dessous et de quantités faibles et non-dangereuses de matières de charge.

3.2. Mélange

Matériaux:

- Ciments
- Matières de charge
- Sables de quartz et granulats de diverses granulométries
- Additifs

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Ingrédients (dangereux) :

Nom IUPAC	(CE) 1272/2008	Concentration
Composant CAS : 65997-15-1 EINECS : 266-043-4	Ciment selon EN 197-1 H315 Provoque une irritation de la peau. H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.	10-45 %
Composant CAS : 14808-60-7 EINECS : 238-878-4	Sables de quartz/granulats selon EN 13139 et/ou EN 12620 Pas d'application.	40-80 %
Composant CAS : 471-34-1 EINECS : 207-439-9	Poudre de calcaire Pas d'application.	0-15 %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Emmener la victime en sécurité et consulter un médecin. Lui montrer cette fiche de sécurité.

Après inhalation:

Mettre la victime au repos à l'air libre.

Après contact avec la peau:

Retirer au maximum le produit et rincer abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant plusieurs minutes, y compris sous les paupières. Consulter un médecin et lui montrer cette fiche de sécurité.

Après ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin et lui montrer cette fiche de sécurité.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

Tous les moyens d'extinction en cas d'incendie à proximité. Le produit n'est pas combustible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de danger d'incendie ou d'explosion.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial:

Pas de mesures spécifiques requises.

Autres recommandations:

Pas de mesures spécifiques requises.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Éviter la formation et l'inhalation de poussière.

Assurer une ventilation suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Pas de mesures spécifiques requises.

Le déversement dans les eaux de surface ou dans les égouts doit être évité (limité).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Le produit peut être recueilli mécaniquement.

Le produit durci peut être éliminé comme déchet de construction inerte.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Éviter la formation de poussière et assurer une aspiration.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Protéger de l'humidité et de l'eau.
Stocker au sec dans des fûts bien fermés.
Éviter la dispersion de poussières.
Tenir hors de portée des enfants.

Emballage:

Stocker uniquement des emballages non-ouverts.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

N° CAS	Nom composant	Limite d'exposition (valeur à long terme)
Composant CAS : 65997-15-1 EINECS : 266-043-4	Ciment selon EN 197-1	MAC (NL) 10 mg/m ³ GW(B) 10 mg/m ³ VME(FR) 10 mg/m ³ TWA(UK) 10 mg/m ³
Composant CAS : 14808-60-7 EINECS : 238-878-4	Sables de quartz/granulats selon EN 13139 et/ou EN 12620	MAC (NL) 0,075 mg/m ³ GW(B) 0,075 mg/m ³ VME(FR) 0,075 mg/m ³ TWA(UK) 0,075 mg/m ³ Valeurs limites uniquement valables pour la poussière respirable
Composant CAS : 471-34-1 EINECS : 207-439-9	Poudre de calcaire	MAC (NL) 10 mg/m ³ GW(B) 10 mg/m ³ VME(FR) 10 mg/m ³ TWA(UK) 10 mg/m ³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales d'hygiène et de protection:

Respecter les mesures de précautions usuelles concernant la manipulation de produits chimiques.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après le travail.

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser éventuellement une crème protectrice après l'utilisation du produit.

Assurer une ventilation suffisante sur le lieu de travail.

Pictogrammes:



Protection respiratoire: Une protection n'est pas nécessaire en cas de ventilation suffisante. En cas d'exposition courte ou faible, utiliser un masque de protection FFP2. En cas d'exposition intensive ou répétée, porter un appareil de protection respiratoire.

Protection des mains: Gants de protection résistants aux alcalis..

Protection des yeux: Lunettes de sécurité selon EN 166.

Protection du corps: Vêtements de protection.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Poudre
Couleur:	Selon description du produit
Odeur :	Non déterminé.
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Alcalin, pH > 12
Changement d'état :	
Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	Non applicable.
Point d'éclair :	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité:	Non déterminé.
Densité apparente :	Non déterminé.
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Le produit durcit en contact avec l'eau.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Stable en conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Stable en conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Réaction avec les acides. Réaction avec les métaux non-nobles en présence d'humidité (eau), avec formation d'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles. Utiliser selon les prescriptions.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Contact avec la peau : irritation de la peau possible par déshumidification.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Fort effet irritant avec danger de lésions oculaires graves.

Ingestion:

L'ingestion peut provoquer une irritation sévère de la bouche, de l'œsophage et des intestins. Peut provoquer des vomissements.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Le produit peut causer une irritation des voies respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles. Le produit durci est fixé définitivement et est insoluble.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Substances vPvB: Aucune - **Substances PBT:** Aucune

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Après durcissement avec l'eau, le produit peut être éliminé comme déchet de construction.

Traitement des emballages souillés

Les emballages contaminés doivent être éliminés selon les prescriptions en vigueur. Bien vider les sacs.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA
Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

H315 Provoque une irritation de la peau.

H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LTE: Exposition à long terme.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STE: Exposition à court terme.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
OEL: European threshold limit value
VLE: Threshold Limiting Value.
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List